|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MINISTERE DE LA DEFENSE**  **ET DES ANCIENS COMBATTANTS GENDARMERIE NATIONALE ETAT – MAJOR DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUE** |  | **BURKINA FASO**  Unité – Progrès – Justice |

|  |
| --- |
| SENSIBILISATION DE LA GENDARMERIE DE CONSECUTIVE A L’ARRESTATION D’UN PRESUME AUTEUR DE VOLS MULTIPLES D’ENGINS A DEUX (02) ROUES, D’USURPATION D’IDENTITE, DE FAUX ET USAGE DE FAUX |

La Brigade Ville de Gendarmerie de Nongremassom a mis fin au parcours d’un présumé auteur, récidiviste, de vols multiples d’engins à deux (02) roues, d’usurpation d’identité, de faux et usage de faux.

En effet, suite à de multiples plaintes de vols de vélomoteurs enregistrés, la sous-unité a ouvert une enquête et a sensibilisé la population, surtout les acteurs exerçant dans le domaine, à une franche collaboration avec les Forces de Défense et de Sécurité. C’est ainsi qu’elle a été informée de la présence d’un individu au quartier Wayalghin, secteur n°42 de Ouagadougou, qui tente d’écouler un vélomoteur d’origine douteuse. Face à de multiples interrogations sur l’origine de l’engin par le client, le vendeur a pris la poudre d’escampette mais a été vite rattrapé et maitrisé par les riverains.

Nantie de ces informations, une équipe de la sous-unité, s’est immédiatement transportée sur les lieux et a conduit à la Brigade, le présumé **S. A,** de nationalité étrangère ainsi que l’engin, objet de suspicion.

Une fouille sommaire du sac trouvé en sa possession a permis la découverte de cartes de visites, des Cartes Nationales d’Identité (CNIB) appartenant toutes à des dames, des reçus d’achat d’engins à deux roues et des certificats pour servir à l’immatriculation des engins.

Dans la même nuit et pendant l’inventaire des objets sus-énumérés, nous recevons la visite d’un mécanicien qui porte également plainte contre **S. A,** pour lui avoir vendu un engin d’origine frauduleuse. Il poursuit en disant que c’est lors du contrôle de l’authenticité des documents y afférents au Service Technique de Recherches judiciaires (STRJ) de la Gendarmerie Nationale que le faux a été décelé.

Interrogé sur l’origine des deux (02) vélomoteurs, le présumé passe aux aveux et déclare que les deux (02) engins sont des fruits de vol.

Le mode opératoire de **S. A,** consiste à cibler la gent féminine et les jeunes ayant nouvellement acquis des montures. Il approche sa victime et par son charisme et son humilité, crée facilement une familiarité qui aboutit à une relation de sympathie. Il travaille à renforcer cette relation en étudiant sa victime, puis lui propose une aide quelconque, selon les difficultés vécues par la personne ciblée. A cette étape, il fait naitre un climat de confiance et profite d’une imprudence ou de la naïveté de sa victime pour la déposséder de son moyen roulant.

Après son forfait, le délinquant se débarrasse rapidement de la plaque d’immatriculation de l’engin volé et établit un nouveau reçu d’achat en se servant de pièces d’identité qu’il aurait ramassées. Il use ensuite de fausses déclarations pour obtenir l’établissement du certificat servant à l’immatriculation de l’engin dans un poste de douane secondaire non informatisé. Après l’obtention de ce faux certificat, il met son butin sur le marché. Lorsqu’un client exige la présence du propriétaire légitime de l’engin, il use de stratèges et appâte une fille en lui proposant une offre d’emploi accompagnée d’un vélomoteur de service et réclame la photocopie de sa CNIB pour la constitution du dossier. Il utilise ensuite cette photocopie pour remplir un autre reçu en utilisant des carnets de reçus confectionnés à cet effet. Il bernera la même fille qui, dans l’ignorance totale, se présentera avec lui au client et le tour est joué. L’engin est alors vendu en toute confiance. L’acheteur ne découvrira la supercherie plus tard lorsqu’il procèdera au contrôle de l’authenticité des documents à la Police, à la Gendarmerie ou lorsqu’il introduira un dossier d’immatriculation à la Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes (DGTTM).

Les investigations menées ont permis d’obtenir les résultats suivants :

* L’interpellation d’un délinquant ;
* La saisie de sept (07) vélomoteurs, tous de marque YAMAHA dont six (06) de modèle SIRIUS et un (01) FINN
* La saisie de trois (03) cachets estampillés : « PAYE LIVRE » ;« Ets LEGALIS » « Ets ISSOUF S. ALI ».
* La saisie de fausses factures et de documents douaniers frauduleusement acquis.
* La saisie de dix (10) CNIB, deux (02) photocopies de CNIB, une (01) carte d’électeur, toutes frauduleusement acquises.
* La saisie de quatre-vingt-treize (93) cartes de visites dont cinquante-cinq (55) portant la dénomination « LEGALIS » et trente-huit (38) portant l’inscription « Ets OUEDRAOGO » dont les abonnements des numéros inscrits ont été faits avec des CNIB de tierces personnes.
* La saisie de sept (07) carnets de factures différentes.

De tout ce qui précède, il est établi que le sieur le présumé est un récidiviste spécialisé dans le vol des engins à deux roues. La liste des victimes n’est pas exhaustive et l’enquête se poursuit au niveau de la sous-unité. C’est avec une grande satisfaction et un grand soulagement que les victimes sont rentrées en possession de leurs biens. Quant au délinquant, il a été présenté à monsieur le Procureur du Faso, près le Tribunal de Grande Instance de Ouaga II, pour répondre de ses actes.

C’est l’occasion pour sensibiliser les populations sur ce nouvel mode opératoire des délinquants en les invitant à faire preuve d’attention dans les familiarités spontanées et surtout les revendeurs d’engins à observer plus de vigilance en procédant à toutes les vérifications des documents des engins avant de procéder à toute transaction. Une invite est également lancée à l’endroit des populations à faire confiance aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) en dénonçant tout cas suspect auprès des services de police judiciaire en appelant les numéros verts suivants :

* Centre National de Veille et d’Alerte : **1010**
* Centre des Opérations de la Gendarmerie Nationale : **80 00 11 45**
* Gendarmerie : **16**
* Police : **17**